

Vous nous avez choisis pour vous assister en matière d'assurance et nous vous remercions pour votre confiance.

En tant que profession réglementée et contrôlée, nous vous précisons les éléments suivants :

I. PRÉSENTATION DU CABINET

Dénomination sociale : **GROUPE ROUGE**

Forme juridique : SARL au capital de 580 050 €

Siège social : 4 rue Caroline - 75017 PARIS - Adresse postale : BP 40660 75826 PARIS CEDEX 17

Standard : 01.53.04.31.40 ; Email : contact@grouperouge.fr ; Site internet : www.grouperouge.fr

Immatriculée RCS de Paris : B 351 012 273 – Immatriculée à l'ORIAS sous le n° : 07 009 049 (site : www.orias.fr) dans la catégorie Courtier d'assurances.

Assurances : Responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances.

Notre rôle est de vous proposer un contrat d'assurance, sélectionné parmi les produits des compagnies d'assurances partenaires, qui correspondra au mieux à vos besoins, après les avoir analysés ensemble. Vous pouvez consulter la liste des partenaires Assureurs sur notre site internet.

Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurances.

GROUPE ROUGE ne détient aucune participation directe ou indirecte dans une compagnie d'assurances.

Aucune entreprise d'assurances ne détient de participation directe ou indirecte dans la société **GROUPE ROUGE**.

GROUPE ROUGE exerce son activité de courtage d'assurance conformément à l'article L. 520-1 du code des assurances.

GROUPE ROUGE est membre de PLANETE CSCA - syndicat des courtiers d'assurances.

II. RECUEIL DES EXIGENCES ET DES BESOINS

Nous attirons votre attention sur le fait que la fourniture d'une information complète et sincère est une condition indispensable à la délivrance d'un conseil adapté. Toute réponse incomplète ou erronée pourra compromettre la fiabilité et/ou la pertinence des projets établis.

Le risque sera évalué d'après vos déclarations et le contrat établi en conséquence.

Il est donc primordial nous déclarer, sous 15 jours, toute modification et/ou évolution du risque rendant inexacts ou caduques les déclarations précédentes.

III. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations que vous nous communiquez nous permettent de vous conseiller efficacement et de gérer au quotidien notre relation.

Elles sont conservées jusqu'au terme des délais de prescription applicables commençant à courir à compter de la date de résiliation du contrat.

Les données recueillies sont nécessaires pour conclure le contrat et pourront être transmises aux assureurs, courtiers grossistes ou gestionnaires, aux réassureurs ou autres professionnels habilités qui en auront besoin pour la réalisation du projet et pour la gestion du contrat.

GROUPE ROUGE, représenté par Monsieur Antoine ROUGE, en tant que courtier indépendant, est responsable de la collecte et du traitement de vos données personnelles.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, droit que vous pouvez exercer en vous adressant au siège social de **GROUPE ROUGE**.

Par ailleurs, conformément à nos obligations légales, nous mettons en œuvre une surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières dans le cadre duquel vos données sont conservées durant 5 ans après la résiliation du contrat.

IV. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS CLIENTS

GROUPE ROUGE s'engage à vous apporter un service de qualité. Si toutefois, vous souhaitez nous faire part d'un mécontentement, vous pouvez vous adresser, dans le cadre d'un processus en escalade, à Service Réclamations - GROUPE ROUGE - B.P. 40660 - 75826 PARIS CEDEX 17.

Si le différend éventuel persiste, en cas d'absence de réponse ou si la réponse apportée ne vous convient pas, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur par courrier (La Médiation de l'Assurance – Pôle CSCA – TSA 50110 – 75441 PARIS CEDEX 09), par Email (le.mediateur@mediation-assurances.org) ou via le site internet (www.mediation-assurance.org).

V. REMUNERATION

Vous êtes informé que pour tout acte d'intermédiation, **GROUPE ROUGE** est rémunéré par une commission incluse dans la cotisation (versée par chaque Assureur selon son barème) ou par une commission réduite complétée par des honoraires. Nous pouvons être amenés à vous réclamer des frais de quittance.

VI. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB-FT)

Conformément à la dernière Directive Européenne sur la Lutte contre le blanchiment et la lutte anti-terrorisme transposée en l'ordonnance du 30/12/2016, vous vous engagez à répondre aux questions que nous sommes susceptibles de vous poser et à nous transmettre les éléments réclamés, notamment : extrait KBIS, justificatifs des pouvoirs de la personne signataire des contrat,...

VII. DECLARATION RELATIVE AUX BENEFICIAIRES EFFECTIFS

Conformément aux exigences réglementaires imposées aux Assureurs, nous avons l'obligation de collecter l'identité des bénéficiaires effectifs.

La déclaration s'effectue via un document à compléter, remis par ailleurs.

VIII. L'AUTORITE DE CONTROLE

L'Assurance est une profession réglementée placée sous le contrôle de l'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION (ACPR) - 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS CEDEX 09.

Il s'agit d'une autorité indépendante qui veille à ce que les assurés disposent d'une bonne information et que les pratiques commerciales des organismes d'assurances soient régulières. Elle peut être saisie à l'initiative du client par courrier ou internet si ce dernier considère que les pratiques du courtier présentent des anomalies ou des dysfonctionnements significatifs.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes informations légales.

A :

Le :

Signature du client :